



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/49/92
23 janvier 1995

Quarante-neuvième session
Point 87 a et b de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/49/727/Add.1)]

- 49/92. Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité continue de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, qui figure dans l'annexe à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, contenue dans l'annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990, lesquelles définissent le cadre général d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, et rappelant ses résolutions 46/144 du 17 décembre 1991, 47/152 du 18 décembre 1992 et 48/185 du 21 décembre 1993, relatives à l'application de la Déclaration et de la Stratégie,

Consciente que la Déclaration, la Stratégie internationale du développement et l'agenda pour le développement se renforcent mutuellement et sont étroitement liés, s'agissant de promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable dans les pays en développement,

1. Prend note avec intérêt du rapport présenté par le Secrétaire général au sujet de l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et de la

Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement 1/;

2. Encourage les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs rapports sur le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration et dans la Stratégie;

3. Décide, afin de suivre les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et de la Stratégie et de faciliter l'examen du rapport du Secrétaire général sur cette question, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "Coopération internationale pour la croissance économique et le développement : a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement; b) Application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement";

4. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante et unième session, un rapport analytique et complet qui permette d'examiner et d'évaluer en 1996 les mesures prises pour donner suite aux engagements et accords énoncés dans la Déclaration et dans la Stratégie, l'accent étant mis en particulier sur les engagements et accords qui ne sont pas pleinement respectés ou appliqués, et d'indiquer les obstacles rencontrés à cet égard;

5. Prie également le Secrétaire général de faire en sorte que l'agenda pour le développement favorise et renforce, selon qu'il conviendra, l'application de la Déclaration et de la Stratégie.

92^e séance plénière
19 décembre 1994